



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE

ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 18 MAI 2011

**9, Rond-Point des Champs-Élysées
Marcel Dassault
75008 Paris
à 15 heures**

Document en conformité avec les articles R.225-76 et R.225-81 du code de commerce

www.dassault-aviation.com

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please see instructions on reverse side.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / WHICHEVER OPTION IS USED, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM

- A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
- B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

DASSAULT AVIATION

Société Anonyme au capital de 81 007 176 Euros
Siège social : 9, Rond-Point des Champs Elysées-
Marcel Dassault-75008 PARIS
712 042 456 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE**
Convoquée pour le 18 mai 2011 à 15 heures
au Siège Social : 9 Rond-Point des Champs Elysées-
Marcel Dassault – 75008 PARIS

CADRE RESERVE / For Company's use only

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif Registered VS / single vote
Porteur / Bearer VD / double vote

Nombre de voix / Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'**EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.
I vote **FOR** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote against or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondant à mon choix.
On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this ■.

	Oui Yes		Non/No Abst/Abs		Oui Yes		Non/No Abst/Abs	
1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>	7 <input type="checkbox"/>	8 <input type="checkbox"/>	9 <input type="checkbox"/>
10 <input type="checkbox"/>	11 <input type="checkbox"/>	12 <input type="checkbox"/>	13 <input type="checkbox"/>	14 <input type="checkbox"/>	15 <input type="checkbox"/>	16 <input type="checkbox"/>	17 <input type="checkbox"/>	18 <input type="checkbox"/>
19 <input type="checkbox"/>	20 <input type="checkbox"/>	21 <input type="checkbox"/>	22 <input type="checkbox"/>	23 <input type="checkbox"/>	24 <input type="checkbox"/>	25 <input type="checkbox"/>	26 <input type="checkbox"/>	27 <input type="checkbox"/>
28 <input type="checkbox"/>	29 <input type="checkbox"/>	30 <input type="checkbox"/>	31 <input type="checkbox"/>	32 <input type="checkbox"/>	33 <input type="checkbox"/>	34 <input type="checkbox"/>	35 <input type="checkbox"/>	36 <input type="checkbox"/>
37 <input type="checkbox"/>	38 <input type="checkbox"/>	39 <input type="checkbox"/>	40 <input type="checkbox"/>	41 <input type="checkbox"/>	42 <input type="checkbox"/>	43 <input type="checkbox"/>	44 <input type="checkbox"/>	45 <input type="checkbox"/>
	A <input type="checkbox"/>					F <input type="checkbox"/>		
	B <input type="checkbox"/>					G <input type="checkbox"/>		
	C <input type="checkbox"/>					H <input type="checkbox"/>		
	D <input type="checkbox"/>					J <input type="checkbox"/>		
	E <input type="checkbox"/>					K <input type="checkbox"/>		

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

dater et signer au bas du formulaire, sans rien remplir
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
date and sign at the bottom of the form without filling it
cf. au verso renvoi (3) - See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (3)

I HEREBY APPOINT see reverse (3)
M, Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
Adresse / Address

ATTENTION : S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre teneur de compte.

CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your account-keeper.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
- Surname, first name, address of the shareholder (if this informations is already supplied, please verify and correct if necessary)
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf ..

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote against)

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 3) à M, Mme ou Mlle, Raison Sociale
pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (3)) Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest

sur 1^{re} convocation / on 1st notification
13/05/2011

sur 2^e convocation / on 2nd notification

Date & Signature

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin – 93761 PANTIN Cedex



UTILISATION DU DOCUMENT

A. L'actionnaire désire assister personnellement à l'Assemblée. Dans ce cas, il doit, au recto du document, cocher la case A puis dater et signer au bas du formulaire.

B. A défaut, l'actionnaire peut utiliser le formulaire de vote *. Dans ce cas il doit, au recto du document, cocher la case B et choisir l'une des trois possibilités :

⇒ Voter par correspondance (cocher la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire) ⇒ Donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (dater et signer au bas du formulaire sans remplir) ⇒ Donner pouvoir à une personne dénommée (cocher et compléter la case appropriée, puis dater et signer au bas du formulaire).

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE la signature de l'actionnaire est indispensable

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier. Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.
Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : Administrateur légal, Tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.
Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art.R 225-77 alinéa 3 du Code de Commerce).

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(2) ART. L 225-107 du Code de Commerce :

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si vous désirez voter par correspondance, vous devez obligatoirement cocher la case JE VOTE PAR CORRESPONDANCE au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé :

• **Pour les projets de résolutions proposés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**

- soit de voter "oui" pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case.

- soit de voter "non" ou de vous "abstenir" (ce qui équivaut à voter "non") sur certaines ou sur toutes les résolutions en noircissant individuellement les cases correspondantes.

• **Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance :**

- de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.

"En outre, pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre 3 solutions (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée), en noircissant la case correspondante à votre choix".

POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (B1) OU POUVOIR A UNE PERSONNE DÉNOMMÉE

(3) ART. L 225-106 du Code de Commerce :

* I - Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix :

1° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ;

2° Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations dans les conditions prévues par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité dans des conditions fixées par son règlement général, et que les statuts le prévoient.

II - Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret au Conseil d'Etat.

III - Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société. Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

* Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (art. R 225-81 du Code de Commerce) : ne pas utiliser à la fois : "JE VOTE PAR CORRESPONDANCE" et "JE DONNE POUVOIR A" (art. R 225-81 alinéa 8 du Code de Commerce). La langue française fait foi.

NB : Si les informations contenues sur le présent formulaire sont utilisées pour un fichier nominatif informatisé, elles sont soumises aux prescriptions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, notamment en ce qui concerne le droit d'accès et de rectification pouvant être exercé par l'intéressé.

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION

A. If the shareholder wishes to attend the meeting personally, tick box A on the front of the document. Please also date and sign at the bottom of the form.

B. Otherwise, the shareholder may use this form as a postal vote*.

In this case check box B on the front of the form and choose one of the three possibilities:

⇒ Use the postal voting form (tick the appropriate box, date and sign below) ⇒ Give your proxy to the Chairman of the meeting (date and just sign at the bottom of the form without filling in) ⇒ Give your proxy to any other person (tick and fill in the appropriate box, date and sign below).

WHICHEVER OPTION IS USED the shareholder's signature is necessary

(1) The shareholder should write his exact name and address in capital letters in the space provided ; if this information is already supplied, please verify and correct if necessary. If the shareholder is a legal entity, the signatory should indicate his full name and the capacity in which he is entitled to sign on the legal entity's behalf. If the signatory is not the shareholder (e.g. a legal guardian, etc.), please specify your full name and the capacity in which you are signing the proxy.
The form sent for one meeting will be valid for all Meetings subsequently convened with the same agenda (Art. R. 225-77 paragraph 3 Code de Commerce).

POSTAL VOTING FORM

(2) ART. L 225-107 (Code de Commerce) :

"A shareholder can vote by post by using a postal voting form determined by law. Any other methods are deemed to be invalid."

Only the forms received by the Company before the Meeting, within the time limit and conditions determined by law, are valid to calculate the quorum

The forms giving no voting direction or indicating abstention are deemed to vote against.

If you wish to use the postal voting form, you must tick the box on the front of the document: "I VOTE BY POST".

In such event, please comply with the following instructions:

• **For the resolutions proposed or agreed by the Board, you can:**

- either vote "for" for all the resolutions by leaving the boxes blank,

- or vote "against" or "abstention" (which is equivalent to voting against) by shading boxes of your choice.

• **For the resolutions not agreed by the Board, you can:**

- vote resolution by resolution by shading the appropriate boxes.

In case of amendments or new resolutions during the shareholder meeting, you are requested to choose between three possibilities (proxy to the chairman of the meeting, or abstention, or proxy to another person) by shading the appropriate box.

PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING OR PROXY TO A MENTIONED PERSON (individual or legal entity)

(3) ART. L 225-106 (Code de Commerce):

"I. A shareholder may be represented by another shareholder, by his or her spouse, or by his or her partner who he or she has entered into a civil union with. He or she can also be represented by an individual or legal entity of his or her choice:

1 - When the shares are admitted to trading on a regulated market;

2 - When the shares are admitted to trading on a multilateral trading facility which is subject to the legislative and regulatory provisions that protects investors against insider information, price manipulation, and dissemination of false information as provided by the general regulation of the *Autorité des Marchés Financiers* (French Financial Markets Regulatory Authority), included on a list issued by the AMF subject to the conditions provided by its general regulation, and stated in the company memorandum and articles of association.

II. The proxy as well as its dismissal, as the case may be, must be written and made known to the company. A Conseil d'Etat decree specifies the implementation of the present paragraph.

III. Before every general meeting, the chairman of the board of directors or the management board, as the case may be, may organise a consultation with the shareholders mentioned in article L.225-102 to enable them to appoint one or more proxies to represent them at the meeting in accordance with the provisions of this Article.

Such a consultation shall be obligatory where, following the amendment of the memorandum and articles of association pursuant to Article L.225-23 or Article L.225-71, the ordinary general meeting is required to appoint to the board of directors or the management board, as the case may be, one or more shareholder employees or members of the supervisory board of the company investment funds that holds the company shares. Such a consultation shall also be obligatory where a special shareholders' meeting is required to take a decision on an amendment to the memorandum and articles of association pursuant to Article L.225-23 or Article L.225-71.

Any clauses that conflict with the provisions of the preceding sub-paragraphs shall be deemed non-existent.

In the case of any power of representation given by a shareholder without naming a proxy, the Chairman of the general meeting shall issue a vote in favor of adopting draft resolutions submitted or approved by the board of directors or the management board, as the case may be, and a vote against adopting any other draft resolutions. To issue any other vote, the shareholder must appoint a proxy who agrees to vote in the manner as he or she indicates."

* The text of the resolutions is in the notification of the meeting which is sent with this proxy (Article R. 225-81 du Code de Commerce). Please do not use both "I VOTE BY POST" and "I HEREBY APPOINT" (Article R. 225-81 du Code de Commerce). The French version of this document governs; the English translation is for convenience only.

NB : If any information included in this form is used for a computer file, it is protected by the provisions of the French law 78-17 of January 6, 1978, especially about rights of access and alteration that can be exercised by interested parties.

N.B : Le Formulaire de procuration / vote par correspondance figurant dans le présent Document doit, après avoir été rempli, daté et signé, être adressé à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS - Service aux Emetteurs - Assemblées – Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex.

En aucun cas ce Formulaire doit être retourné directement à Dassault Aviation.

DASSAULT AVIATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2011

-oOo-

ORDRE DU JOUR

-oOo-

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010 et Rapport du Président ;
- Rapports des Commissaires sur les comptes annuels et consolidés dudit exercice ; Rapport des Commissaires visé à l'article L 225-235 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés dudit exercice ;
- Rapport des Commissaires sur les conventions et engagements réglementés antérieurs à 2010 dont l'exécution s'est poursuivie en 2010 ;
- Quitus au Conseil d'Administration ;
- Affectation et répartition des bénéfices ;
- Modification du dernier alinéa de l'article 29 des statuts de la société ;
- Pouvoirs pour formalités.



DASSAULT AVIATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2011

-oOo-

EXPOSE DES MOTIFS

-oOo-

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée :

- 1ERE RESOLUTION : d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2010.
- 2EME RESOLUTION : d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2010.
- 3EME RESOLUTION : de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés antérieurs à 2010 dont l'exécution s'est poursuivie en 2010.
- 4EME RESOLUTION : de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.
- 5EME RESOLUTION : de décider, compte tenu du résultat bénéficiaire, la distribution d'un dividende de 10,70 Euros par action et de reporter à nouveau le solde.
- 6EME RESOLUTION : de modifier le dernier alinéa de l'article 29 des statuts de la société pour permettre la notification par un actionnaire de la désignation/révocation de son mandataire éventuel par voie électronique.
- 7EME RESOLUTION : de donner les pouvoirs d'usage pour l'accomplissement des formalités légales.



DASSAULT AVIATION

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 81.007.176 €
SIEGE SOCIAL : 9, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSEES-MARCEL DASSAULT
75008 PARIS
712 042 456 RCS PARIS

-oOo-

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE

L'EXERCICE 2010

-oOo-

Le Groupe DASSAULT AVIATION présente de bons résultats financiers en 2010 :

- chiffre d'affaire en hausse de 22 % par rapport à 2009, en particulier compte tenu du record de livraisons FALCON (95 avions livrés),
- marge opérationnelle de 14,1 % (contre 12,5 % - retraité du Crédit D'impôt Recherche – en 2009),
- marge nette (hors THALES) de 9,4 %, comme en 2009.

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS :

1.1 PRISES DE COMMANDES :

Les **Prises de Commandes consolidées 2010 sont de 1 266 Millions d'Euros contre – 1 322 Millions d'Euros** en 2009.

Programmes FALCON :

Même si le rythme des annulations de commandes FALCON liées à la crise a diminué en 2010 par rapport à 2009, les prises de commandes tardent à reprendre significativement. Ainsi, les commandes 2010 d'avions neufs, diminuées des annulations, sont négatives de - 9 FALCON. Elles étaient négatives en 2009 : - 98 FALCON Corporate et - 65 FALCON NetJets.

Le montant des prises de commandes FALCON est positif en valeur. Cela est lié en particulier aux commandes support et à l'évolution du dollar. Le carnet de commandes est en effet valorisé au fixing de clôture (en incluant les couvertures de change) et l'évolution de ce taux a été favorable : 1,34 \$/€ au 31 décembre 2010 contre 1,44 \$/€ au 31 décembre 2009. L'écart correspondant est intégré dans les prises de commandes.

Programmes DÉFENSE :

Les prises de commandes Défense s'élèvent à 792 millions d'euros en 2010 contre 2 529 millions d'euros en 2009. En 2010, les commandes correspondent à du soutien et du développement et sont en diminution de 69% par rapport à 2009 qui avait enregistré la commande de 60 RAFALE France.

1.2 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Notre Groupe a réalisé, au cours de l'exercice 2010, un **Chiffre d'Affaires consolidé de 4 187 Millions d'Euros**, en hausse de 22 %.

Programmes FALCON :

Le chiffre d'affaires FALCON augmente de 32 % par rapport à celui de 2009. **95 avions neufs ont été livrés en 2010** (contre 77 en 2009), ce qui constitue un record.

Programmes DÉFENSE :

Le chiffre d'affaires DÉFENSE est en baisse de 2 % par rapport à celui de 2009. Conformément au planning du marché, 11 RAFALE ont été livrés à l'État français au cours de l'exercice 2010 contre 14 l'année précédente. Cette baisse des livraisons de RAFALE est partiellement compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux activités de soutien.

1.3 CHANGEMENT DE PRESENTATION COMPTABLE :

Le Groupe classait jusqu'à présent les Crédits d'Impôts Recherche de ses sociétés françaises en diminution du poste impôts sur les résultats.

Constatant la pratique des groupes cotés en la

matière, le Groupe les inscrit dorénavant en résultat opérationnel dans la rubrique Autres Produits de l'Activité.

Afin de rendre comparables les exercices comptables, en application des normes IFRS, les données financières consolidées 2009 ne sont pas celles publiées mais sont retraitées. Ces dernières ont été calculées comme si le Groupe avait toujours appliqué ce mode de présentation des Crédits d'Impôts Recherche.

Le résultat net 2009 est inchangé : l'augmentation de 33 millions d'euros du résultat opérationnel est compensée par une augmentation équivalente de la charge d'impôt sur le résultat.

1.4 RESULTAT OPERATIONNEL :

Le **Bénéfice opérationnel consolidé** 2010 est de **591 millions d'euros** contre 426 millions d'euros en 2009 (données retraitées), soit une hausse de **39%**.

La marge opérationnelle s'établit ainsi à **14,1%** contre 12,5% en 2009 (données retraitées).

Ces améliorations s'expliquent principalement par la croissance du chiffre d'affaires (et accessoirement par des couvertures de change plus favorables : 1,27 \$/€ en 2010 contre 1,32 \$/€ en 2009).

1.5 RESULTAT NET :

Hors impact Thales, le **Bénéfice net** (Groupe et part du Groupe) consolidé 2010 (*) s'élève à **395 millions d'euros** contre 322 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 23%.

La marge nette (*) est ainsi de 9,4 %, identique à 2009.

Ce bénéfice inclut une perte financière de 27 millions d'euros, contre un profit financier de 29 millions d'euros en 2009. Cette dégradation résulte principalement des facteurs suivants :

- l'année 2009 avait vu, notamment dans le cadre de l'acquisition des actions THALES, la cession de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente dégagant un profit de 43 millions d'euros,
- le coût des emprunts est de 29 millions d'euros en 2010 contre 22 millions d'euros en 2009.

(*) *résultat net y compris mise en équivalence THALES :*

- *Bénéfice net hors amortissement du Purchase Price Allocation : 371 millions d'euros contre 315 millions d'euros en 2009,*
- *Bénéfice net après amortissement du Purchase Price Allocation : 267 millions d'euros contre 257 millions d'euros en 2009.*

1.6 STRUCTURE FINANCIERE

Le Groupe utilise un indicateur propre appelé "Trésorerie Disponible" qui reflète le montant des liquidités totales dont dispose le Groupe, déduction faite des dettes financières. Il reprend les postes du bilan suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- valeurs mobilières de placement disponibles à la vente (à leur valeur de marché),
- dettes financières.

La **Trésorerie Disponible consolidée s'élève à 3,06 milliards d'euros au 31 décembre 2010** contre 1,98 milliard d'euros au 31 décembre 2009. Cette augmentation (+ 1,08 milliard d'euros) correspond principalement à la capacité d'autofinancement dégagée par le Groupe au cours de l'année (0,65 milliard d'euros) et à la diminution du besoin en fonds de roulement (+ 0,52 milliard d'euros) liée à la diminution des stocks et en-cours.

Hors éléments du besoin en fonds de roulement et de trésorerie disponible, la principale variation du bilan concerne les instruments de couverture, dont la valeur de marché baisse de 0,36 milliard d'euros. Cela est lié à l'évolution du taux du dollar de clôture qui est de 1,34 \$/€ au 31 décembre 2010 contre 1,44 \$/€ au 31 décembre 2009.

2. ACTIVITES :

2.1 PROGRAMMES FALCON :

L'exercice 2010 a été marqué par :

- la livraison du 100^{ème} FALCON 7X et des premiers exemplaires de cet avion en Inde et en Chine,
- la certification du freinage automatique du FALCON 2000 LX et son approbation pour les opérations à London City Airport,
- la certification du FALCON 900LX, suivie des premières livraisons,

- la poursuite des développements en cours (SMS, phase 2 du cockpit EASY).

2.2 PROGRAMMES DÉFENSE :

L'année 2010 a été marquée par :

- la fin des rétrofits au standard F3 des avions initialement livrés au standard F2,
- la qualification et la mise en service opérationnel de la capacité « tireur-illuminateur » des armements guidés laser avec la nacelle de désignation Damoclès,
- la mise en service opérationnel de la capacité de reconnaissance avec le pod AEROS,
- la participation des RAFALE Air et Marine à plusieurs exercices et opérations (ATCL, Cruzex, Agapanthe),
- l'intégration en « Crash Program » des bombes guidées laser GBU12 et 24 sous les MIRAGE 2000-9 des Emirats Arabes Unis,
- la qualification de l'intégration de la liaison de données MIDS-L16 sur MIRAGE 2000D France,
- la notification des deux dernières tranches du programme de démonstrateur d'avion de combat sans pilote (UCAV) nEUROn. Ce programme, placé sous la maîtrise d'œuvre de DASSAULT AVIATION, associe cinq autres partenaires industriels Européens.

2.3 SERVICES ET SOUTIEN AUX CLIENTS :

En 2010, le Groupe a :

- restructuré son réseau de stations services agréées FALCON et augmenté sa capacité en Asie,
- obtenu de l'Etat français, le contrat de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des avions militaires autres que le RAFALE.

2.4 ACTIVITES DES PRINCIPALES FILIALES :

- **DASSAULT FALCON JET (USA)** : Cette société commercialise nos FALCON et en réalise les aménagements. Sa Direction Générale est située à Teterboro (New Jersey) et son site industriel à Little Rock (Arkansas).

Ses filiales sont :

- DASSAULT FALCON JET - WILMINGTON (à 100 %), société de services et de maintenance aéronautiques, située à Wilmington (Delaware),
- DASSAULT AIRCRAFT SERVICES (à 100 %), société chargée de la promotion des ventes de services et de maintenance aéronautiques aux Etats-Unis, également située à Wilmington (Delaware),
- APRO (à 50/50 avec MESSIER-SERVICES INC.), société chargée de la réparation et de la maintenance des trains d'atterrissage et des commandes de vol des avions FALCON et ATR, dont le centre d'activité est situé à Deerfield Beach (Floride).
- **DASSAULT FALCON SERVICE (France)**, implantée sur l'aéroport du Bourget, a contribué au support des FALCON dans les deux domaines suivants :
 - station service dédiée aux FALCON pour des opérations de maintenance,
 - location et management de FALCON dans le cadre d'une activité de transport public de passagers.
- **SOGITEC INDUSTRIES (France)** opère dans les domaines de la simulation et de la documentation.

2.5 PARTICIPATIONS :

- **CORSE COMPOSITES AÉRONAUTIQUES (France)**, est spécialisée dans la réalisation de pièces aéronautiques en matériaux composites, en particulier pour ses sociétés actionnaires (EADS AIRBUS, LATECOERE, SNECMA et DASSAULT AVIATION).
- **EMBRAER (Brésil)**, acteur important dans l'aéronautique, nous permet de maintenir notre présence en Amérique du Sud, notamment au Brésil. Nous considérons notre participation dans EMBRAER comme stratégique.
- **THALES (France)** : le groupe THALES intervient sur les marchés de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité.

3. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :

En amont des programmes, nos travaux de préparation du futur portent sur les études de concepts d'aéronefs, de développements technologiques et d'amélioration de nos processus outillés.

Plusieurs étapes des plans transverses préparant la prochaine génération de FALCON à technologies innovantes ont été franchies, notamment :

- définition et évaluation de nouvelles procédures opérationnelles en approche,
- définition de nouvelles lois de contrôle au sol,
- identification des sources majeures de bruit cockpit,
- mesure de laminarité sur un empennage de Falcon 7X.

D'autre part, une première configuration d'avant-projet d'avion d'affaires à haut niveau de service a été rebouclée.

Ces plans transverses sont menés sur autofinancement, au titre des travaux soutenus par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et dans le cadre de l'initiative du partenariat Clean Sky.

Nous préparons, dans le cadre d'EUROMART, les projets qui seront proposés au quatrième appel d'offres du 7ème Programme Cadre de Recherche de l'Union Européenne.

Nous avons déposé deux demandes de soutien de travaux dans le cadre de l'Investissement d'Avenir concernant la démonstration d'un caisson de voilure composite et la démonstration d'un nouveau concept d'avionique modulaire.

Dans le domaine militaire, la notification d'un certain nombre de Programmes d'Etudes Amont (PEA) qui devait être effective en 2010 a été différée à 2011 par la Direction Générale pour l'Armement (DGA). Dès 2011, les accords politiques franco-britanniques vont nous conduire à intégrer un volet d'études amont ouvertes à la coopération.

En matière de processus outillés, nous appliquons progressivement dans les programmes la modélisation unifiée des systèmes avion et une nouvelle définition efficace des géométries.

4. NOUVELLES TECHNIQUES DE FABRICATION ET DE GESTION INDUSTRIELLE :

Nous poursuivons le développement des filières composites dans le cadre du programme Européen de caisson de voilure ALCAS et l'étude des procédés de "placement filamentaire".

Dans le domaine des matériaux métalliques, nous étudions les nouveaux alliages d'aluminium à haute résistance et densité réduite, les nouveaux aciers inoxydables et le procédé de soudage par friction. Nous améliorons aussi nos procédés de formage des panneaux de voilure FALCON (multi presses et grenailage).

Nous procédons à l'extension de la robotisation au montage de sous-ensembles.

Dans le cadre de la réduction de l'impact environnemental de nos procédés, nous introduisons en production des gammes de peinture à taux de solvants polluants réduits et d'anodisation avec taux de chromates également réduits.

Nous poursuivons également l'étude du remplacement de l'usinage chimique des aluminiums par de l'usinage mécanique.

Les travaux pour la mise en conformité REACH sont en cours et nous pouvons dès maintenant produire des certificats de conformité pour nos avions neufs et nos livraisons de rechanges et de réparations.

En collaboration avec DASSAULT SYSTÈMES, la mise en place d'ateliers pilotes optimisés est en cours, utilisant les outils d'aide numérique à la production et la simulation.

Nous renforçons l'utilisation des techniques numériques en industrialisation (PLM) et en gestion de production (étude d'emploi des puces d'identification « RFID »).

L'amélioration de nos techniques de fabrication passe aussi par la généralisation de l'optimisation des flux (lean manufacturing) dans nos établissements de production.

En poursuivant la généralisation de l'entreprise numérique étendue et du Product Lifecycle Management (PLM), DASSAULT AVIATION se dote d'une avance technologique et d'un avantage compétitif significatifs. Le déploiement progressif de la sixième version du processus de gestion du cycle

de vie du produit (PLM V6) et de sa composante Systèmes apporte de nouveaux processus collaboratifs. Le PLM V6 offre une capacité de collaboration sans égale en coordonnant les acteurs (internes ou externes à l'entreprise), les projets, les processus, quels que soient le lieu, le collaborateur, le programme et le produit.

5. RESULTATS SOCIETE MERE :

5.1 PRISES DE COMMANDES :

Les **Commandes reçues par la Société Mère en 2010 sont de 979 Millions d'Euros contre – 1 023 en 2009.**

5.2 CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le **Chiffre d'Affaires 2010** de la société mère s'est établi à **3 552 Millions d'Euros**, en augmentation de 29 % par rapport à 2009, compte tenu des livraisons FALCON.

5.3 RESULTAT NET :

Le **Bénéfice net de 2010** s'élève à **326 Millions d'Euros** contre 266 en 2009, soit une hausse de 23 %.

6. DIVIDENDES :

Il sera proposé à l'Assemblée des actionnaires du 18 mai 2011 de distribuer une somme totale de **108 Millions d'Euros au titre des dividendes, soit 10,70 Euros par action** (contre 8,80 Euros en 2010).

7. CONCLUSION :

Après une année 2009 de crise brutale, la conjoncture économique mondiale s'est stabilisée en 2010, mais sans signes significatifs de reprise.

L'année 2011 se présente sous des auspices contrastés.

Les experts anticipent un ralentissement de l'économie mondiale et le dollar va poursuivre ses fluctuations autour d'une valeur faible, dégradant ainsi notre compétitivité.

Nous allons devoir, en outre, faire face à l'agressivité commerciale de nos concurrents civils et à la baisse des budgets Défense dans de nom-

breux pays.

Dans le domaine militaire, nous sommes toujours en discussion avec plusieurs prospects export qui ont apprécié les qualités du RAFALE lors de son évaluation et espérons une concrétisation.

En matière de drones, le récent accord franco-britannique ouvre des perspectives de coopération avec BAE Systems.

L'évolution incertaine de l'économie mondiale nous conforte dans notre politique de prudence, tout en nous incitant à aborder la reprise avec un maximum d'atouts : une compétitivité encore améliorée, des produits innovants et des processus ambitieux.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRA-ORDINAIRE DU 18 MAI 2011

PROJET DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président visé à l'article L 225-37 al. 6 du Code de Commerce, du rapport des Commissaires aux Comptes et de leur rapport visé à l'article L 225-235 al. 5 du Code de Commerce, **approuve** dans toutes leurs parties et sans réserve, **les comptes annuels de l'Exercice 2010** tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 325 815 259,92 euros ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, après avoir constaté que le rapport sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, **approuve** dans toutes leurs parties et sans réserve, **les comptes consolidés de l'Exercice 2010** tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 267 492 milliers d'euros (dont 267 447 milliers d'euros revenant au Groupe) ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du **rapport spécial des Commissaires aux Comptes** sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, donne **quitus** entier, définitif et sans réserve **aux Administrateurs** en fonction au cours de l'exercice 2010 de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de 325 815 259,92 euros, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs de 2 358 314 852,26 euros, soit un total de 2 684 130 112,18 euros, de la manière suivante :

- distribution au titre des dividendes :
108 347 097,90 euros
- solde au report à nouveau :
2 575 783 014,28 euros.



Comme conséquence des affectations ci-dessus, il est distribué un **dividende de 10,70 euros par action**.

Ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques imposables sur le revenu en France, au barème progressif après l'abattement de 40 % et l'abattement annuel, ou, sur option, au prélèvement libératoire sans abattement. Quelle que soit l'option retenue, ce dividende donnera lieu aux prélèvements sociaux qui seront effectués à la source.

Ce dividende sera mis en paiement en euros le 26 mai 2011 directement aux titulaires d'actions "nominatives pures" et par l'entremise des intermédiaires habilités pour les titulaires d'actions "nominatives administrées" ou "au porteur".

Il est rappelé que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents et l'abattement correspondant ont été de :

Exercice	Dividende net distribué (en euros)	Abattement (1)
2007	10,60	40 %
2008	5,80	40 %
2009	8,80	40 %

(1) abattement ou prélèvement libératoire sur option pour les personnes physiques

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, après avoir constaté qu'en application du Décret n° 2010-64 du 23 juin 2010, les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent permettre la **notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie**

électronique, décide de remplacer le dernier alinéa de l'article 29 des statuts de la Société par l'alinéa suivant :

« un Actionnaire pourra se faire représenter dans les conditions légales et réglementaires. La notification de la désignation et de la révocation du mandataire pourra se faire soit sous forme de support papier, soit par voie électronique. Dans ce dernier cas, la signature de l'actionnaire pourra consister en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. »

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous **pouvoirs** aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations afin d'accomplir toutes **formalités** légales de dépôt ou de publicité.



Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros à l'exception du 3 en euros / action)					
Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
1/ SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a. Capital social	81 007	81 007	81 007	81 007	81 007
b. Nombre d'actions émises	10 125 897	10 125 897	10 125 897	10 125 897	10 125 897
2/ RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	2 853 461	3 605 350	3 540 455	2 748 219	3 551 695
b. Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	483 736	690 062	857 547	473 545	769 467
c. Impôts sur les résultats	120 085	185 786	184 009	63 335	167 441
d. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	224 943	323 496	352 508	265 969	325 815
e. Montant des bénéfices distribués	74 932	107 335	58 730	89 108	108 347 (1)
3/ RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION EN EUROS					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	35,9	49,8	66,5	40,5	59,5
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	22,2	31,9	34,8	26,3	32,2
c. Dividende versé à chaque action	7,4	10,6	5,8	8,8	10,7 (1)
4/ PERSONNEL					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8 614	8 430	8 349	8 362	8 138
b. Salaires et traitements	407 858	418 125	422 353	415 659	414 240
c. Charges sociales	198 836	209 222	214 547	208 945	221 369
5/ MONTANT DE LA PARTICIPATION DU PERSONNEL	74 981	100 747	122 203	86 712	106 451
6/ MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000

(1) proposé à l'A.G.O.

DASSAULT AVIATION

*Société Anonyme au capital de 81.007.176 €
Siège social : 9, Rond-Point des Champs-Élysées-Marcel Dassault
75008 PARIS
712 042 456 RCS PARIS*

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

**(A RETOURNER A BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
SERVICES AUX EMETTEURS - ASSEMBLEES
GRANDS MOULINS DE PANTIN, 9 RUE DU DEBARCADERE, 93761 PANTIN CEDEX)**

Je soussigné

Nom, prénom

Adresse

Propriétaire de

-actions nominatives
-actions au porteur, inscrites en compte
chez

.....
(1)

demande que me soient adressés, conformément à l'article R.225-88 du code de commerce, les documents et renseignements visés à l'article R.225-83 dudit code, relatifs à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 18 mai 2011,

reconnait avoir déjà reçu les documents visés aux articles R.225-76 et R.225-81 du code précité.

Ale2011

Signature :

Nota : En vertu de l'alinéa 3 de l'article R.225-88 du code de commerce, les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) Indiquer le nom de l'intermédiaire financier (Banque, Etablissement Financier ou Prestataire de services d'Investissement) teneur du compte.